

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1505

Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations n° 60021831 "Réfection couvertures étanchéités 2015-2020" et n° 60021828 "Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020" - Lancement de l'opération n° 60021841 "Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020" et affectation complémentaire d'une partie des AP 2015-10, 2015-11, 2015-12 - Programme 20020 "Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs"

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1505 - PATRIMOINE BATI DE LA VILLE – POURSUITE DES OPERATIONS N° 60021831 "REFECTION COUVERTURES ETANCHEITES 2015-2020" ET N° 60021828 "REPLACEMENT DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE 2015-2020" - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60021841 "MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES FAÇADES 2015-2020" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DES AP 2015-10, 2015-11, 2015-12 - PROGRAMME 20020 "CONSERVATION DU PATRIMOINE BATI TOUS SECTEURS" (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/962 du 19 mars 2015, vous avez approuvé le lancement partiel de certaines opérations de travaux urgents.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Couvertures et étanchéités », « Systèmes de sécurité incendie remplacement » et « Façades : mise en conformité et sécurité » et voté leur AP respective à savoir, au sein du programme 20020, AP n° 2015-10 « Réfection couvertures et étanchéités 2015-2020 », n° 2015-12 « Remplacement Systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » et n° 2015-11 « Façades : mise en conformité et sécurité 2015-2020 ».

La poursuite concerne les opérations suivantes :

- N° 60021831 intitulée « Réfection couvertures et étanchéités 2015-2020 » :

Afin d'assurer le « clos et le couvert » et pour protéger les bâtiments de la Ville, il est nécessaire de remplacer les toitures vétustes dont le taux d'incidents est devenu trop important et grève le budget de fonctionnement pour des réparations fréquentes. La pose de matériaux isolants sera éventuellement effectuée dans la mesure du possible en même temps que le remplacement de la toiture de manière à réduire opportunément le coût des dépenses énergétiques. L'ensemble des travaux de réfection de couvertures et d'étanchéités prévu sur le mandat est estimé à 3 000 000 € TTC.

- N° 60021828 intitulée « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » :

Une enveloppe de 4 000 000 € a été prévue pour le remplacement sur plusieurs sites des systèmes de sécurité incendie qui forment la chaîne des fonctions indispensables pour assurer la sécurité des personnes et des biens à savoir la détection d'une anomalie (échauffement, fumées...), la génération d'une alerte et la mise en sécurité immédiate du site (compartimentage,

désenfumage...). Compte tenu de la complexité de ces installations et la difficulté d'établir une planification à long terme, une première tranche de 2 000 000 € TTC est proposée.

Le lancement concerne l'opération suivante :

- N° 60021841 intitulée « Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020 » :

Pour assurer la sécurité du public et pérenniser les bâtiments, il convient également de traiter les façades les plus dégradées en procédant à des réfections d'enduits, à des traitements des aciers et des bétons et à des remplacements de pierres, associés à des traitements de protection de surface de type peinture et à des consolidations. L'ensemble des travaux de mise en conformité et sécurité des façades est estimé à 1 480 000 € TTC.

En conséquence, il convient d'une part, de porter le montant global des opérations n° 60021831 « Réfection couvertures et étanchéités 2015-2020 » de 340 k€ à 3 000 k€, à financer par affectation complémentaire de l'AP n° 20020/2015-10 et n° 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » de 315 k€ à 2 000 k€, à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 20020/2015-12.

Et d'autre part, d'autoriser le lancement de l'opération n° 60021841 « Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020 » pour 1 480 k€, à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 20020/2015-11.

La liste indicative des travaux prévus sur chacune de ces trois thématiques est jointe au présent rapport.

Certaines de ces opérations peuvent nécessiter des autorisations d'urbanisme dont le Conseil municipal doit autoriser le dépôt.

La maîtrise d'œuvre sera assurée soit en interne, soit par un prestataire extérieur selon le montant des opérations. Les marchés de travaux de maîtrise d'œuvre, de coordination Santé Prévention Sécurité et de contrôle technique seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les délibérations n° 2015/962 du 19 mars 2015 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La poursuite des opérations n° 60021831 « Réfection couvertures et étanchéité 2015-2020 », n° 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020 » et le lancement de l'opération n° 60021841 « Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020 » ainsi que leur montant respectif sont approuvés. Elles sont financées par affectation de tout ou partie de leur AP respective, numéros 20020/2015-10, 20020/2015-12 et 20020/2015-11.

2- M. le Maire est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville sur le programme 20020, AP 2015-10, 2015-12 et 2015-11, opérations 60021831, 60021828 et 60021841 et seront imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

| Opérations | CP 2015 | CP 2016 | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 |
|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 60021831 | 340 000 | 510 000 | 700 000 | 700 000 | 600 000 | 150 000 |
| 60021828 | 315 000 | 610 000 | 600 000 | 475 000 | | |
| 60021841 | 400 000 | 420 000 | 300 000 | 300 000 | 60 000 | |

4- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY